



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professeurs documentalistes

Question écrite n° 76298

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre insuffisant de professeurs documentalistes dans les CDI des lycées et collèges de l'académie de Lille. Depuis plusieurs années, les recrutements aux CAPES de documentation ont été considérablement revus à la baisse. En 2010, le CAPES externe ne proposera que 192 postes alors que les départs en retraite pour la rentrée 2011 sont évalués à 426, ce qui signifie que seul un professeur documentaliste sur 3 seulement sera remplacé par la voie du concours. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des dispositions pour remédier à une telle situation et augmenter le recrutement au CAPES 2010.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ces volumes sont fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles évolutions pédagogiques. Le niveau de recrutement au CAPES de documentation est constant depuis trois années, à hauteur de 192 postes. Le maintien de ce niveau de recrutement entre 2008 et 2010 dans un contexte de resserrement du nombre global de recrutements, témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour ces personnels. Il reconnaît par là même l'utilité et le rôle déterminant de ces enseignants dans la formation et la réussite des élèves. Les volumes de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants sont réexaminés chaque année au regard des départs à la retraite et des besoins d'enseignement. Pour la session 2011 en particulier, les besoins de recrutement en enseignants chargés des fonctions de documentation seront réétudiés dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76298

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4157

Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7605